

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 327 987 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 171 007 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'au 31 décembre 2024, le ratio de liquidité et quasi-liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 20,14% du total des actifs se situant ainsi au-delà de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

BILAN AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	5-1	3 473 449	2 315 429
Titres OPCVM		29 807	4 535
Obligations et valeurs assimilées		3 443 642	2 310 894
Placements monétaires et disponibilités	5-2	875 866	571 053
Placements monétaires		862 138	520 684
Disponibilités		13 728	50 369
Créances d'exploitation	5-3	0	6 881
Autres actifs		0	6 881
TOTAL ACTIF		4 349 315	2 893 363
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-4	14 931	9 688
Autres créditeurs divers	5-5	6 397	1 248
TOTAL PASSIF		21 328	10 936
ACTIF NET			
Capital	5-6	3 113 575	1 839 021
Sommes distribuables		1 214 412	1 043 406
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 043 405	930 156
Sommes distribuables de l'exercice		171 007	113 250
ACTIF NET		4 327 987	2 882 427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 349 315	2 893 363

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	5-7	155 355	138 913
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		155 355	138 913
Revenus des placements monétaires	5-8	35 181	18 287
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		190 536	157 200
Charges de gestion des placements	5-9	-44 123	-36 173
REVENU NET DES PLACEMENTS		146 413	121 027
Autres charges	5-10	-9 202	-9 275
RESULTAT D'EXPLOITATION		137 211	111 752
Régularisation du résultat d'exploitation		33 796	1 498
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		171 007	113 250
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-33 796	-1 498
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 709	-13 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		38 407	34 839
Frais de négociation de titres		-277	-1 627
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		178 050	131 468

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	178 050	131 468
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	137 211	111 752
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 709	-13 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 407	34 839
Frais de négociation de titres	-277	-1 627
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 267 510	-67 469
Souscriptions		
- Capital	3 985 480	4 185 910
- Régularisation des sommes non distribuables	1 353 179	1 161 450
- Régularisation des sommes distribuables	108 055	101 006
Rachats		
- Capital	3 064 700	4 240 460
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 040 245	-1 175 868
- Régularisation des sommes distribuables	-74 259	-99 507
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 445 560	63 999
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 882 427	2 818 428
En fin de l'exercice	4 327 987	2 882 427
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	216 006	221 461
En fin de l'exercice	308 084	216 006
VALEUR LIQUIDATIVE	14,048	13,344
TAUX DE RENDEMENT	5,27%	4,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2024

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

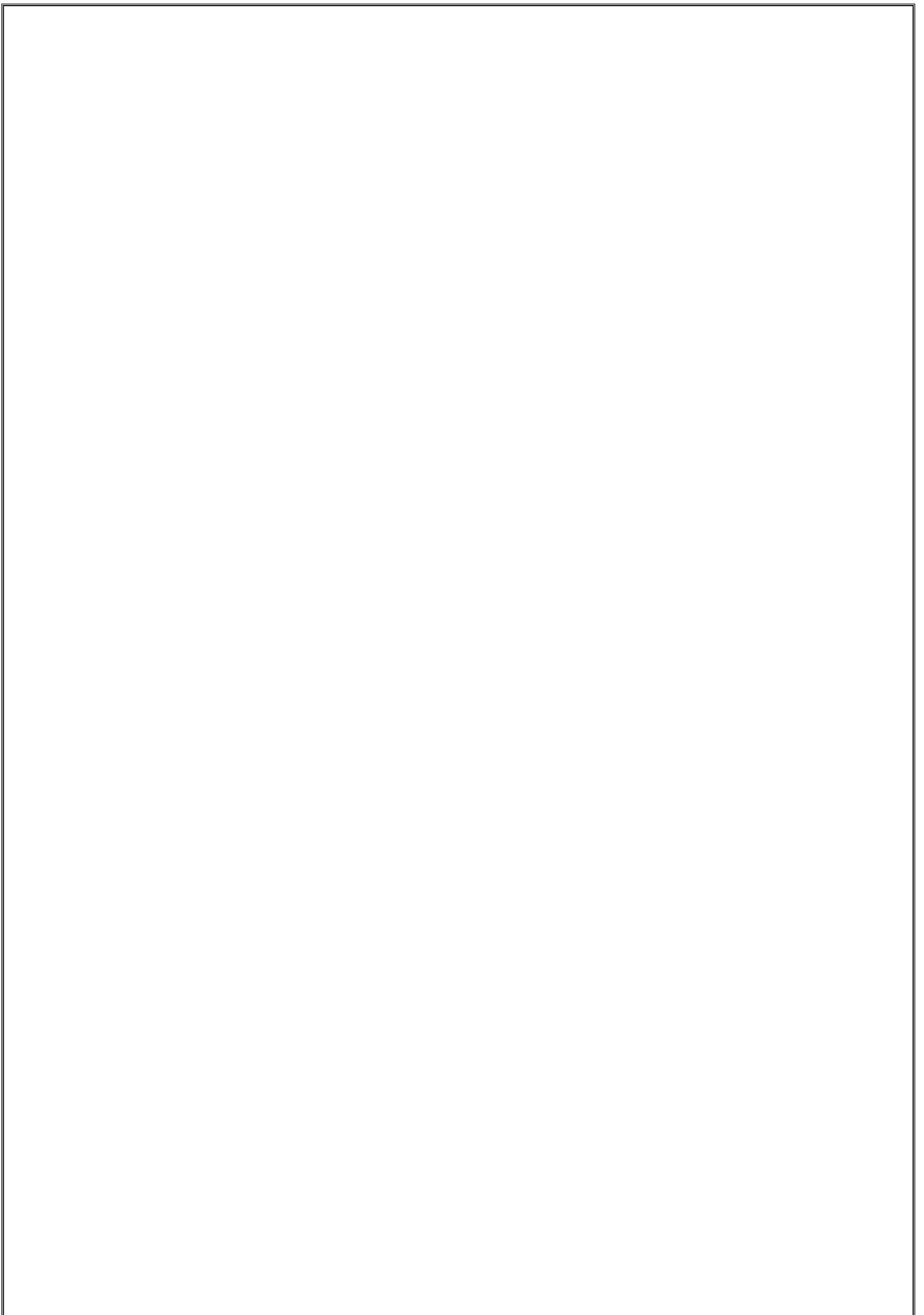
Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».



3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 473 449 Dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées	-	3 240 095	3 443 642	79,57%
BTA 7,4% FEV 2030	200	178 560	192 344	4,44%
BTA 7,4% FEV 2030 2	500	448 000	481 691	11,13%
BTA 6,5% JUIN 2025	1 695	1 668 389	1 733 577	40,06%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	204 747	4,73%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	307 070	7,09%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	214 356	4,95%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	256 648	5,93%
EO ATB SUB 2017	2 500	50 000	53 209	1,23%
Titres OPCVM	-	29 697	29 807	0,69%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	172	29 697	29 807	0,69%
TOTAL		3 269 792	3 473 449	80,26%

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	2 158 220	93 263	63 945	2 315 429	0
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	2 294 949			2 294 949	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	3 508 503			3 508 503	

* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(1 128 540)			(1 128 540)	
Obligations de sociétés	(80 000)			(80 000)	21 460
Titres OPCVM	(3 483 341)			(3 483 341)	16 947
* Variation des plus ou moins-values latentes					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés		43 741	2 708	46 449	
Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus					
Soldes au 31 décembre 2024	3 269 792	137 004	66 543	3 473 449	38 407

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à **876 866 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Placements monétaires		860 000	862 138	19,92%
Contrat Moudharba BEST LEASE ECH 31/03/2025 Taux 8,49%	130	130 000	130 024	3,00%
Placement BTL ECH 02/03/2025 Taux 7,99%	300	300 000	301 576	6,97%
PL ATTIJARI ECH 29/01/2025 Taux 9%	1	430 000	430 538	9,95%
Disponibilités			13 728	0,32%
Banque			13 728	0,32%
TOTAL		860 000	875 866	20,24%

Note 5-3 : Autres actifs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source sur BTA	0	6 881
Total	0	6 881

Note 5-4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	3 394	2 202
Rémunération du dépositaire	1 358	881
Frais administratifs	10 179	6 605
Total	14 931	9 688

Note 5-5 : Autres créiteurs divers

Les autres créiteurs divers au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	364	248
Rémunération du commissaire aux comptes	6 033	1 000
Total	6 397	1 248

Note 5-6 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	1 839 021
Nombre de parts	216 006
Nombre de copropriétaires	17

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	3 985 480
Nombre de parts émises	398 548
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant en nominal	3 064 700
Nombre de parts rachetées	306 470
Nombre de copropriétaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 709
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 407
Régularisation des sommes non distribuables	312 934
Frais de négociation de titres	(277)

Capital au 31/12/2024

Montant	3 113 575
Nombre de parts	308 084
Nombre de copropriétaires	20

Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	155 355	138 913

Dividendes	0	0
Total	155 355	138 913

Note 5-8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Revenus des placements monétaires	16 530	0
Revenus des pensions livrées	18 447	18 165
Revenus du compte de dépôt	204	122
Total	35 181	18 287

Note 5-9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Rémunération du gestionnaire	40 078	32 885
Rémunération du dépositaire	4 045	3 288
Total	44 123	36 173

Note 5-10 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Redevance CMF	3 367	2 763
Rémunération du commissaire aux comptes	5 257	6 000
Impôts & Taxes	120	90
Services bancaires et assimilés	458	422
Total	9 202	9 275

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2024</u>	<u>Exercice</u> <u>2023</u>	<u>Exercice</u> <u>2022</u>	<u>Exercice</u> <u>2021</u>	<u>Exercice</u> <u>2020</u>
Revenus des placements	0,618	0,728	0,743	0,739	0,623
Charges de gestion des placements	(0,143)	(0,167)	(0,186)	(0,175)	(0,129)
Revenus nets des placements	0,475	0,560	0,557	0,564	0,494
Autres charges	(0,030)	(0,043)	(0,034)	0,017	(0,037)
Résultat d'exploitation (1)	0,445	0,517	0,523	0,581	0,457
Régularisation du résultat d'exploitation	0,110	0,007	(0,064)	(0,050)	0,074
Sommes distribuables de l'exercice	0,555	0,524	0,459	0,532	0,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,009	(0,062)	0,004	0,051	0,043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,125	0,161	0,062	0,015	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	(0,008)	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,133	0,091	0,066	0,065	0,043
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,579	0,608	0,589	0,647	0,500
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,133	0,091	0,066	0,065	0,043
Régularisation du résultat non distribuable	(0,296)	0,002	(0,012)	(0,005)	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,163)	0,093	0,054	0,060	0,049
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	14,048	13,344	12,727	12,214	11,623
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,02%	1,27%	1,26%	1,15%	1,21%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,32%	0,23%	-0,11%	0,35%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,95%	3,93%	3,12%	3,83%	4,30%
Actif Net Moyen	3 605 207	2 850 427	3 257 251	4 591 421	5 020 586

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société BH Invest intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 40 078 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 045 DT.